

Relevé de décisions du Conseil d'Administration
Séance extraordinaire du 8 février 2019
- Paris -

Référence	RD_DIR_CA 2019_02_08
Révision	
Date d'application	8 février 2019
Version	1

Pour information :

25 membres présents et 7 membres représentés sur 32 membres en exercice.

Délibérations	Détails des votes	Observations
<p>➤ Le Conseil d'administration adopte le budget initial 2019 et approuve ses éléments constitutifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les autorisations budgétaires suivantes : <ul style="list-style-type: none"> – 319 ETPT sous plafond et 120 ETPT hors plafond – 59 792 000 € d'autorisations d'engagement réparties comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ 45 602 000 € au titre du personnel ○ 13 262 000 € au titre du fonctionnement ○ 928 000 € au titre de l'investissement – 59 950 000 € de crédits de paiement, répartis comme suit : <ul style="list-style-type: none"> ○ 45 602 000 € au titre du personnel ○ 13 106 000 € au titre du fonctionnement ○ 1 242 000 € au titre de l'investissement – 57 225 000 € de prévisions de recettes – - 2 725 000 € de solde budgétaire. • les prévisions comptables suivantes : <ul style="list-style-type: none"> – - 2 781 404 € de variation de trésorerie – - 2 803 000 € de résultat patrimonial – - 763 000 € de capacité d'autofinancement – - 2 005 000 € de variation de fonds de roulement <p>Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des autorisations pluriannuelles sont annexés à la délibération.</p>	<p>13 voix pour 11 voix contre 8 abstentions</p>	

N.B : Ce document a valeur informative. Le procès-verbal de ce CA du 8 février 2019 sera soumis à approbation lors de la prochaine séance.